PHARE. Rapports annuels 1994 et 1995

1995/2221(COS) - 23/07/1996 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : le présent rapport fait le bilan des actions financées au titre du programme PHARE en 1995 en insistant sur l'aspect "pré-adhésion" des initiatives engagées dans les pays bénéficiaires. CONTENU : Dans son rapport 1995, la Commission fait principalement ressortir l'objectif majeur que s'est assigné PHARE à l'aube du XXIe siècle : aider les pays bénéficiaires à entrer dans la Communauté. Pour la Commission, PHARE est devenu l'instrument financier de la stratégie de pré-adhésion des PECOs. Concrètement, cela signifie qu'une part importante des ressources du programme sont consacrées au cofinancement de projets de création d'infrastructures dans la perspective des réseaux transeuropéens et que la coopération transfrontalière s'est largement accrue. PHARE s'efforce également de soutenir les pays bénéficiaires dans leurs efforts de rapprochement de leurs législations et de leurs normes et pratiques avec celles de l'Union, en vue de se préparer au marché unique. Sur le plan des actions elles-mêmes, le rapport montre que PHARE a principalement concentré ses efforts dans 2 directions : poursuite des initiatives entamées en 1994, notamment sur le plan des infrastructures et mise en oeuvre de la stratégie de la pré-adhésion. -Concentration sur les investissements en infrastructures : PHARE a essentiellement servi à débloquer certains projets en faisant office de passerelle financière entre les institutions financières internationales, les investisseurs privés et les gouvernements des pays partenaires. L'essentiel des cofinancements ont été dirigés vers les infractructures de transports, l'environnement, l'énergie, les télécoms et le développement du secteur privé. Une attention particulière a été accordée aux réseaux transeuropéens et aux projets destinés à assister les pays dans leur processus de transition économique; -Coopération transfrontalière : toutes les initiatives entamées en 1994 ont été renforcées en 1995. La coopération transfrontalière a joué un rôle majeur en terme de stratégie de pré-adhésion : en étroite collaboration avec le programme INTERREG II, les actions engagées ont principalement porté sur le développement des infrastructures de transport, des télécoms et de l'énergie ainsi qu'une série d'actions qualifiées de "douces" et portant sur le tourisme, les ressources humaines et la culture. Des programmes de coopération interrégionale ont également vu le jour (ECOS et Ouverture) finançant des projets de coopération entre villes et régions des pays partenaires. -Parallèlement, des initiatives ont été engagées dans le cadre de l'ouverture des programmes communautaires aux PECO : SOCRATES, LEONARDO et Jeunesse pour l'Europe III. En 1995, environ 10 Mécus ont permis à ces pays de réaliser des actions communes de préparation allant dans ce sens (visites d'études, séminaires, ...). En outre, des actions ont été menées dans le cadre de PHARE afin de mieux coordonner les programmes d'aide engagés par la Communauté avec d'autres donateurs (Banque mondiale, BERD, BEI, OCDE). Des initiatives telles que SIGMA (PHARE-OCDE) ont permis de réformer certaines institutions publiques des PECO. -Enfin, PHARE a commencé à engager des actions dans le cadre de la reconstruction des pays issus de l'ex-Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine, principalement).